

Inauguration de la plaque des raflés du port de Marseille avril 2026

Créée en 2019, votre association a pour but de combattre les crimes contre l'humanité ou de guerre et de défendre les intérêts moraux de toutes les victimes de la rafle du Vieux-Port du 24 janvier 1943 à Marseille et particulièrement le quartier Saint Jean.

En 2019, à priori, rien ne semblait pouvoir nous faire rencontrer.

Le procès du gardien SS Josef SCHULTZ en Allemagne en 2021 et 2022 fut l'évènement révélant notre attachement aux mêmes valeurs et à une histoire commune.

Mon papa Marcel SUILLEROT appelé à témoigner lors de ce procès emblématique, nous avons aussi eu connaissance d'autres témoins et victimes de la rafle du Vieux port de Marseille.

Plusieurs échanges entre nos avocats ont mis en évidence la déportation de nombreux raflés au camp de Sachsenhausen dont certains très jeunes comme l'évoquait encore il y a quelques temps mon papa.

En 2023, Gérard AGRESTI nous a accompagné lors de notre pèlerinage annuel mémoriel à Sachsenhausen.

Depuis nous avons développé nos échanges qui nous permettent aujourd'hui de dévoiler, à vos côtés, une plaque commémorative honorant les raflés de Marseille déportés à Sachsenhausen.

Je suis extrêmement heureuse et honorée de votre invitation.

Au cours de notre pèlerinage 2026, notre Amicale apprécie de pouvoir vous accompagner dans votre démarche en ce lieu chargé d'histoire et d'émotions.

La plaque commémorative du convoi des mineurs du nord déportés en 1941, la plaque commémorative du dernier train des déportés de LOOS en septembre 1944 et la stèle commémorative des 27 résistants déportés allemands et français fusillés en octobre 1944 sont la preuve de l'attachement que nous avons d'un impensable oubli des crimes commis par le régime nazi.

Votre plaque commémorative en sera une preuve supplémentaire.

Je vous remercie.